



NPA SANTÉ

Faisons grève et manifestons le 26 janvier !

sante-secu-social.npa2009.org

Toutes et tous en grève le 26 Janvier !

Le 26 janvier à l'appel des fédérations CGT, FO, et SUD, et de la FSU dans plusieurs départements les salariés de la fonction publique sont appelés à faire grève et à manifester.

- Depuis 2010 les salaires sont bloqués.
- Les emplois statutaires ne cessent de régresser.

- Avec le "pacte de responsabilité" 10 milliards de restrictions de crédits sont faits sur la santé dont 3 sur les hôpitaux publics cela aura pour conséquence 22 000 suppressions de postes dans les hôpitaux et toujours plus de travail, avec des personnels toujours moins nombreux. Des journées plus longues, des RTT supprimées, l'épuisement professionnels, toujours plus d'emplois précaires.

- Avec la loi Touraine, les restructurations, "mutualisations" fermetures de services et d'établissements vont s'accélérer.

- Avec l'État d'Urgence et la répression le gouvernement prétend faire taire toute opposition, empêcher les salariés de se défendre. Ceux qui se battent sont traités comme des criminels comme chez Air France ou Good-Year où dernièrement 8 d'entre eux ont été condamnés à 24 mois de prison dont 9 ferme.

Rien n'arrêtera ce gouvernement soutenu par le MEDEF sinon notre mobilisation, toutes et tous en ensemble. Au delà de cette mobilisation du 26 janvier, c'est l'ensemble des salariés du public et du privé qui doivent se battre ensemble.

Oui il faut faire grève et descendre dans la rue, en exigeant qu'il y ait une suite et ne rien lâcher jusqu'à ce que Valls et Hollande ne soient contraints de céder.

Pour nos libertés contre l'Etat d'Urgence !

En profitant de l'inquiétude et de l'émotion provoquées par les attentats, le gouvernement a restreint les libertés et imposé l'état d'urgence depuis 2 mois : présence policière et militaire partout, interdiction des manifestations et rassemblements, 3000 perquisitions administratives, 400 assignations à résidence ...

Valls et Hollande, disent que c'est pour lutter contre le terrorisme.

Pourquoi alors assigner à résidence des militants écologistes ? Pourquoi terroriser des familles avec des perquisitions violentes ? Pourquoi interdire des manifestations contre les licenciements ou pour le climat ?

Non à l'état policier.

L'état d'urgence décidé pour 3 mois devrait s'arrêter le 26 février. Le gouvernement veut continuer ce qui était présenté comme exceptionnel. Pour cela il veut changer la Constitution afin que l'état d'urgence soit plus facilement utilisé en cas « de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ». Cette définition très vague et large va bien au-delà du seul terrorisme.

Il prévoit aussi une réforme pénale qui permettrait d'augmenter considérablement les pouvoirs donnés à la police : perquisitions de nuit y compris des logements, fouille des bagages et voitures, contrôle d'identité sur la décision des seuls préfets, extension des possibilités pour les policiers et gendarmes de faire usage de leur arme... Nous sommes toutes et tous concernéEs. Ce n'est plus l'action, le délit, qui sont sanctionnés, mais le comportement, c'est l'arbitraire !

Plus de pouvoir à la police, c'est moins de justice et moins de droits pour toutes et tous. Et surtout pour celles et ceux qui se battent pour résister au gouvernement et au patronat.

Non à la déchéance de nationalité

La seconde modification de la Constitution concerne la déchéance de la nationalité. Cette mesure jusqu'alors portée par la droite et de l'extrême-droite, est reprise par Hollande et Valls. Elle ne sert à rien contre des terroristes qui n'en ont rien à faire. Mais elle créerait deux catégories de citoyens, ceux qui le seraient vraiment et ceux qui ne le seraient pas complètement parce que leurs parents ou grands-parents n'étaient pas français. Alors que notre société est déjà minée par le racisme, le gouvernement associe volontairement terrorisme et immigration. Il encourage ainsi les discriminations et les

violences contre les migrantEs et toutes celles et ceux qui sont désignéEs comme étrangerEs.

Toutes et tous mobiliséEs, Toutes et tous dans la rue!

Entre début février et début avril, le gouvernement veut faire adopter ces deux textes. Nous avons quelques semaines pour l'en empêcher par la mobilisation la plus large, la plus unitaire, la plus massive possible.

Une première journée nationale de manifestation aura lieu le 30 janvier (ou le 6 février). Toutes les forces doivent être mobilisées pour sa réussite. Pour gagner il est indispensable que la campagne se poursuive, s'ancre dans les quartiers, dans les entreprises, dans la jeunesse contre la déchéance de nationalité, l'état d'urgence et les mesures d'exception.

AP-HP un suicide annoncé

Le 17 décembre, d'une fenêtre de l'Hôpital européen Georges-Pompidou de l'AP-HP, le professeur Jean-Louis Megnier se jetait dans le vide. Il n'y a pas que les médecins qui se suicident dans les hôpitaux. Tous les hospitalierEs, toutes professions confondues, subissent les souffrances engendrées par la mise en concurrence, la perte de sens du métier, le sentiment du travail « bâclé », l'intensification du travail, les restructurations imposées.

Bientôt, les groupements hospitaliers de territoire (GHT) prévus dans la loi Touraine vont accélérer les restructurations qui aggraveront l'état de santé des équipes de soins déjà fragilisées. En ne voulant pas analyser, diminuer et supprimer les causes réelles du mal-être au travail, les directions d'hôpitaux et le gouvernement « de gauche » sont les vrais responsables de ces morts au travail. Ils s'obstinent à imposer l'austérité dans la santé en appliquant la réorganisation du temps de travail à l'AP-HP et ailleurs nourrissant un terreau déjà propice aux suicides ! L'austérité dans la santé est mortelle.

La complémentaire santé n'est pas pour tous !

Le gouvernement prétend que l'acquisition d'une complémentaire santé financée à 50 % par les employeurs est généralisée depuis le 1er janvier 2016. C'est faux ! Les fonctionnaires, les chômeurs un an après avoir quitté leur entreprise, les retraités, les jeunes ne bénéficient pas de cette disposition. De plus les cotisations et les remboursements seront différents d'une entreprise à l'autre. Certains salariés plus particulièrement des petites entreprises auront un remboursement minimum limité à « un panier de soins ».

Cette disposition qui ne concerne que les salariés du privé va servir de prétexte à un nouveau recul de la Sécurité sociale au profit des complémentaires santé et plus particulièrement des assurances privées à l'affût du « marché de la santé ». Pour que personne ne soit exclu des soins, le rôle de la sécurité sociale doit au contraire être renforcée. C'est pourquoi nous revendiquons le remboursement à 100 % des soins et de la prévention par la Sécu.